

ABYMES



ARRETE N°2023/06/8898

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE
0590 93.40.72

CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,**Vu** l'arrêté en date du 20 Avril 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territoriale.**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement **2021** au grade d'adjoit administratif principal de 1ère classe :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	RAGOUTON Toussine	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
2	FANHAN Maryline	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
3	BABO Céline	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
4	REVEILLE Nathalie	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
5	LEGRAVE Rémy	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
6	CECILE Patricia	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
7	JACOBY KOALY Patrick	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
8	DOUGLAS Rose	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
9	ELIMA Myrienne	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
10	LAPORAL Nicomène	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
11	CORRIN Annick	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
12	FILOMIN Amélie	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
13	NICOLAS Francelise	Adjoint Administratif Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-23 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	18	1	19
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	12	1	13

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique et affiché à la Caisse des Ecoles.

Article 3 : Le Président de la Caisse des Ecoles certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (Quartier d'Orléans 97100 Basse Terre) dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Publié le : 16/06/2023

Fait aux Abymes, le 12/06/2023
Le Président de la Caisse des Ecoles


Eric JALTON



ABYMES



ARRETE N°2023/06/8899
**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
 2EME CLASSE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

VILLE DES ABYMES
 GUADELOUPE
 0590 93.40.72

CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 20 Avril 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territoriale.

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement **2021** au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	HAMOUSIN Lydie	Adjoint Administratif Territorial	01/01/2021	ANCIENNETE

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-23 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique et affiché à la Caisse des Ecoles.

Article 3 : Le Président de la Caisse des Ecoles certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (Quartier d'Orléans 97100 Basse Terre) dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Publié le : 16/06/2023

Fait aux Abymes, le 12/06/2023
 Le Président de la Caisse des Ecoles

Eric JALTON



ABYMES



VILLE DES ABYMES

GUADELOUPE

0590 93.40.72

CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,**Vu** l'arrêté en date du 20 Avril 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territoriale.

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement **2021** au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	NIVELLES Marcus	Adjoint d'Animation Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-23 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique et affiché à la Caisse des Ecoles.**Article 3** : Le Président de la Caisse des Ecoles certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (Quartier d'Orléans 97100 Basse Terre) dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Publié le : 16/06/2023

Fait aux Abymes, le 12/06/2023
Le Président de la Caisse des Ecoles

Eric JALTON



ABYMES



ARRETE N°2023/06/8004

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE
0590 93.40.72

CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,**Vu** l'arrêté en date du 20 Avril 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territoriale.**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2021 au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	QUINOL Francianne	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
2	SERVA Francella	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
3	ALVARADE Aline	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
4	VANGOUT Marie Lucile	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
5	SAINTINI Geneviève	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
6	BOURGEOIS PIE Josette	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
7	CASTELNEAU Aimable	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
8	DENON Marthe	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
9	BIRHUS Adrienne	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
10	CERIANI Christiane	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
11	WADELEC Rosita	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
12	BADOF Yisidora	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
13	BORDIN Edouard	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
14	ROCH Maguy	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
15	MAGNE Nadege	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE

16	JUMET Lambert	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
17	BIEVRE Micarele	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
18	LUCINA Christelle	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
19	THICOT Nicaise	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
20	AZEDE Judith	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
21	PHILOMIN Patricia	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
22	PHILEMON Annie	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
23	BARDUS Rose Aimée	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
24	BALON Hippolyte	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
25	PAMPHILE Christine	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
26	LARNAIS Danielle	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
27	LADREZEAU Alexina	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
28	ANASTASE Line	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
29	CLOTILDE Roseline	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
30	CARIL Gervaise	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
31	POPOTTE Sophie	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
32	RINCON Sylvie	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
33	DIXIT Jean Luc	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
34	GENE Sonia	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
35	MALADIN Marie Joseph	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
36	NEGRE POPOTE Gladys	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
37	CHARINI Marie Claude	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
38	EDAU Sylvianne	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
39	CAMAN Ghislaine	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
40	SURVILLE BARLAND Michelle	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
41	DUNKAN Nyssa	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE

42	MOLONGO Claudy	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
43	DESTOUCHES Micheline	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
44	GARNIER Viviane	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
45	COMPPER Viviane	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
46	ALEXIS Marie Hélène	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
47	DURIMEL Jeanne	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
48	GANE Nicole	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
49	SERCIEEN Josette	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
50	DUPRE Antoinette	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
51	ARPHAXAD Philomène	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE
52	ARICA Suzanne	Adjoint Technique Prinp 2éme classe	01/01/2021	ANCIENNETE

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-23 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	69	5	74
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	49	3	52

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique et affiché à la Caisse des Ecoles.

Article 3 : Le Président de la Caisse des Ecoles certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (Quartier d'Orléans 97100 Basse Terre) dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Publié le : 12/06/2023

Fait aux Abymes, le 12/06/2023
Le Président de la Caisse des Ecoles



Eric JALTON

ABYMES



ARRETE N°2023/06/8902/

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE ETABIE AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE
0590 93.40.72

CAISSE DES ECOLES

Le Président de la Caisse des Ecoles

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,**Vu** l'arrêté en date du 20 Avril 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territoriale.**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement **2021** au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	CALMEL Jacqueline	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
2	MAES Brigitte	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
3	DIXIT Jean Pierre	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
4	BARD Sarah	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
5	BONUS Lucette	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
6	MONPIERRE Tatiana	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
7	THIBUS Karine	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
8	TRANCHOT Martine	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
9	SAINTE LUCE Gina	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
10	COPAVER Marie Paule	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE
11	DANQUIN Josette	Adjoint Technique Prinp 2ème classe	01/01/2021	ANCIENNETE

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-23 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	15	0	15
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	11	0	11

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de la Guadeloupe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique et affiché à la Caisse des Ecoles.

Article 3 : Le Président de la Caisse des Ecoles certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (Quartier d'Orléans 97100 Basse Terre) dans un délai de 2 mois à compter de publication.

Publié le :.....

Fait aux Abymes, le 12/06/2023
Le Président de la Caisse des Ecoles

